

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-47(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 6 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Était excusée : Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Elections professionnelles 2022 : composition des bureaux de votes :

Le Président expose :

En application des dispositions réglementaires applicables aux élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial et aux Commissions Administratives Paritaires des Sapeurs-pompiers Professionnels et à celles du protocole relatif à la mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles en date du 15 septembre 2022, il convient de constituer un bureau de vote pour chacune des instances de représentation du personnel, ainsi qu'un bureau de vote centralisateur, responsable de l'ensemble des scrutins.

Chaque bureau de vote sera composé d'un président et d'un secrétaire désignés par l'organe délibérant de l'autorité territoriale. Chaque bureau de vote comprendra également un délégué de liste désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections. En cas de dépôt d'une liste d'union, il ne sera désigné qu'un délégué par liste.

Le Président propose de désigner les personnes suivantes en qualité de président et secrétaire :

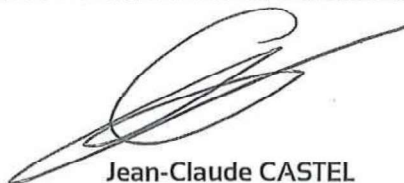
- Bureau de vote pour l'élection du Comité Social Territorial ;
 - Président : Jean-Claude CASTEL, Président du CASDIS
 - Secrétaire : Commandant Christophe DEVAUX, Chef du groupement Ressources Humaines
 - Délégué de liste : Désignation par les organisations syndicales ayant déposée une candidature d'un délégué au plus tard le 21 octobre 2022 à 17 heures.
- Bureau de vote unique pour les commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels ;
 - Président : Jean-Claude CASTEL, Président du CASDIS
 - Secrétaire : Commandant Christophe DEVAUX, Chef du groupement Ressources Humaines
 - Délégué de liste : Désignation par les organisations syndicales ayant déposée une candidature d'un délégué au plus tard le 21 octobre 2022 à 17 heures.
- Bureau de vote centralisateur :
 - Président : Jean-Claude CASTEL, Président du CASDIS

- Secrétaire : Commandant Christophe DEVAUX, Chef du groupement Ressources Humaines
- Délégué de liste : Désignation par les organisations syndicales ayant déposée une candidature d'un délégué au plus tard le 21 octobre 2022 à 17 heures.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

2022
10
21